



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 38550

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la réforme de l'allocation adulte handicapé (AAH). En effet, la réforme prévoit « un bilan professionnel » pour toute personne demandant l'AAH. Ceux qui peuvent travailler se verront automatiquement accorder la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et se verront proposer un contrat d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi. Le problème est pour certaines maladies dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 %, comme par exemple la sclérose en plaque, qui suppose un traitement médical très lourd, travailler ou retravailler est impossible. De ce fait, l'AAH sera susceptible de ne plus être renouvelée, car les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont, dans certains cas, réduites. La réforme de l'AAH est faite dans une logique comptable, et non, dans une logique médicale, ce qui fragilise les plus vulnérables avec le basculement de l'AAH vers le RMI d'où une baisse importante des ressources. Il lui demande donc, d'une part, comment il compte évaluer la capacité de travail d'une personne handicapée avec un taux compris entre 50 % et 79 %, dont l'état de santé est très variable, et d'autre part, de bien vouloir revenir en arrière sur cette réforme qui peut se traduire par une baisse importante des ressources et une précarisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38550

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11070

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)